



Règlement Particulier du 14^{ème} Tournoi National de PAQUES

8 - 9 et 10 AVRIL 2023

KIMBAD Seniors, vétérans, Jeunes (Min* à juniors)

de N2 à N-C KIMBAD OLLIOULES

N° d'autorisation : 2200010

1 - Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD sous la responsabilité des juges-arbitres :

Mr MARC Cédric Juge-Arbitre Principal assisté de Mr IMBERT -PAUPINAT Laélien Juge-arbitre Adjoint

2 - Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement particulier. Les juges-arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ou équipe qui ne le respecterait pas. - Les joueurs, coachs et dirigeants s'engagent également à prendre connaissance et respecter le code officiel de bonne conduite de la FFBAD affiché dans les 2 salles pour la durée du 13^{ème} Tournoi National du KIMBAD

3 - Tournoi ouvert sur 3 tableaux les 3 jours aux joueurs Séniors et vétérans et jeunes à partir de la catégorie d'âge minime* (U13* au moins D7 dans le ou les tableaux ou le minime est inscrit) et pas de limite de classement pour cadets et juniors.

Les tableaux seront ouverts sous forme de TOPS acceptant les joueurs de N2 à N-C

Chaque discipline sera intégralement jouée sur un seul jour à savoir :

- Simple le samedi,
- Double le dimanche,
- Double Mixte le lundi.

4 - Tarification : 1 tableau (21€) 2 tableaux (23€) 3 tableaux (25€)

340 Joueurs maxi seront retenus sur les 3 jours !!!

Le tournoi sera doté de 3900 euros de récompenses (cash pour les TOPS 1 SH et SD et lots ou/et bons d'achats autres tops, le montant global pouvant être revu à la baisse proportionnellement au nombre d'inscrits payants si le nombre maximal était non atteint)

5 - Les matchs en phase de poules pour les Simples, les Doubles et les Mixtes, avec partout 2 sortants/poule avec si possible un maximum de poules de 4 ou 6 dès qu'il y aura la possibilité de le faire, puis tableau à élimination directe.

Les matchs se disputeront selon le format standard au meilleur des trois sets de 21 points (ou tout autre format en vigueur exigé par la FFBAD pour la saison considérée)

6 - En cas de nombre d'inscrits trop élevé et pour tenir notre ENGAGEMENT MAJEUR = 2 sortants partout, la règle suivante sera appliquée > - priorité donnée aux inscriptions accompagnées de leur règlement, classées en fonction de la date d'envoi (cachet de la poste faisant foi).

Nous acceptons pour donner plus de souplesse 2 envois successifs d'un même responsable de club exclusivement sur la fiche fournie par l'organisateur ou la feuille badiste.

- **Toutefois, le comité d'organisation se réserve le droit d'examiner et de retenir exceptionnellement toute inscription dans l'intérêt du tournoi (notamment pour compléter un tableau).** - Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser les joueurs n'ayant pas respecté le règlement ou l'éthique sportive lors des éditions précédentes de notre tournoi.

7 – En simple comme en doubles et mixtes les joueurs s'inscrivent dans la ou les disciplines voulue(s) et comme le Tournoi se jouera en TOPS c'est l'organisateur qui les placera en tenant compte du CPPH du 23 mars 2023

8 – composition des TOPS :
L'organisateur pour veiller à une bonne valorisation des tableaux respectera un certain différentiel de points afin de proposer des TOPS favorisant à la fois le jeu et la valorisation du tableau concerné.
Dans tous les cas, la règle de X16 (§ 3.2.1.5 du RGC) devra être obligatoirement respectée.

Le respect de la hiérarchie des rangs nationaux des joueurs sera par là-même privilégié et respecté afin d'obtenir la meilleure valorisation possible.

9 - En cas de défaillance d'un partenaire inscrit, celui-ci sera remplacé dans la mesure du possible par un joueur inscrit sur liste d'attente (ou étant sur place, il serait disposé à jouer) Afin de ne pas déséquilibrer les tableaux le choix du CPPH sera prépondérant dans le cas où plusieurs candidats pourraient prétendre à ce remplacement en LA ou présent le jour J dans le gymnase.

10 – Ayant quelquefois dû refuser des inscriptions lors de nos précédentes éditions du tournoi, et afin de satisfaire le plus grand nombre nous bénéficierons des 2 gymnases (12 terrains au total si besoin) de notre commune.

La date limite d'inscription réelle est fixée au 15 mars 2023 maximum réception acceptée par mail (ou courrier) les virements ou pour les paiements chèques à l'ordre du KIMBAD devront être reçus maximum le 18/03/2023 et envoyés à Mr PRENGERE Jean-Louis 506 chemin d'Entre les Horts 83190 OLLIOULES - Le tirage au sort se déroulera, lui, le 01/04/2023 (CPPH du 23/03/2023), envoi des convocations horaires au plus tard le 03/04/2023 aux responsables des inscriptions de chaque club (merci de communiquer 2 adresses de contact, lors de la demande d'inscription).

11 - Tout forfait après tirage des tableaux et envoi des convocations devra nous être signalé sans délai par tout moyen : internet à tournoi.paques@kimbadd.fr par téléphone **au 06.51.99.27.77**, afin de ne pas pénaliser les autres joueurs et pouvoir faire les modifications s'il y a lieu. Si l'organisateur ne peut pourvoir (numériquement) au remplacement (à partir de la clôture des inscriptions) le forfait ne sera pas remboursé au joueur (ou à son club).

12 – le volant officiel plume du Tournoi sera le RSL Tourney 1 (le tube sera à la vente sur place au tarif de 25€ ou au tarif public LARDESPOORT) pour tous les joueurs inscrits en cas de litige entre les joueurs seuls ces volants seront à utiliser. Les volants sont réputés être « à partage égal entre les joueurs » y compris pour les finales.

13 - Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation ou le juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au(x) juge(s) arbitre(s), à tout moment, le J/A aura alors toute latitude pour désigner un joueur non attendu pour un match dans l'heure qui suit (pendant du match précédent sur le terrain par ex voir éventuellement annexe à ce règlement affiché dans les salles)

14 - Une tenue de badminton, conforme à la circulaire de la FFBAD en vigueur sera exigée sur les terrains.

15 - Les joueurs (paires) disposent de 3 minutes (dit temps de préparation) pour débiter leur match ce temps est pris entre le 1er appel du match par la table de marque et le début du match (test des volants et TOSS compris et faits dès l'arrivée sur le terrain). Passé ce délai et après un 2ième appel et 5 mns écoulées tout joueur (paire) non présent(e) sur le terrain pourra être pénalisé ou/et déclaré "forfait" par le juge arbitre.

16 - Rappel : les joueurs devront se faire pointer en arrivant dans leur gymnase et ce chaque jour. A l'appel de leur match, ils iront chercher la plaquette, la vérifieront et iront sur le bon terrain avec tous les éléments nécessaires au bon déroulement de leurs matchs (volants, raquettes, bouteilles...). Seuls les joueurs attendus, les 2 conseillers (maximum par joueur ou paire) sont autorisés sur le plateau sportif, ainsi que les membres de l'organisation et les officiels de terrain. Les conseillers des joueurs devront se tenir assis sur les 2 chaises derrière le demi-terrain de leur(s) joueur(s).

17 - Tout volant touchant la structure ou une infrastructure du (des) gymnase(s) sera compté « let » auservice (à remettre 2 fois), puis « faute », s'il touche en jeu il sera déclaré « faute ».

18 - Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé. Par conséquent les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif. Une fois le Tournoi commencé pour chaque discipline de chaque série / catégorie, les matches peuvent être appelés jusqu'à une heure maximum avant l'horaire prévu sur l'échéancier présent à l'affichage.

19 - Tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi devra en informer la table de marque et avoir obtenu préalablement l'accord du Juge-Arbitre en laissant ses coordonnées téléphoniques à la table de marque.

20 – Contestations ou remarques sur le déroulement de la compétition : seules seront recevables celles émanant du responsable désigné par chaque club pour les jours du tournoi et ceci auprès du Juge -Arbitre et de la table.

21 - Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera, dans les délais impartis, les pièces justificatives à la Ligue PACA de Badminton à : competitions@liguepacabad.org en indiquant date et nom du tournoi ou par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Maison de la mer Avenue des Sables d'Or BP 505 13895 Fos-sur-Mer cedex.

Toute personne ne justifiant pas, sera déclarée comme forfait volontaire, cela impliquant une exclusion de toutes les compétitions individuelles ou interclubs durant 2 mois.

22 - En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et

présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le juge-arbitre interdira la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée par le représentant légal à une autre personne majeure présente, celle-ci doit en attester par une lettre écrite remise au juge-arbitre lors du pointage des présents (article 2.14 du RGC) et demeurer dans le gymnase jusqu' au départ effectif du mineur.

23 – Tout joueur inscrit accepte (sauf s'il le dénonce dès son arrivée auprès de la table de marque) l'utilisation future de photos prises par l'organisateur (sur lesquelles il apparaîtrait) lors du déroulement du Tournoi.

24 - Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou autres incidents durant les 3 jours.

25 – Le comité organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de mesures contraignantes de quelle sorte que ce soit qui lui serait imposé de prendre (ou à mettre en place) dictées par les pouvoirs publics (mairie, préfecture, Etat) ou quelconques décisions ministérielles ou fédérales (jauges) non connues de lui au jour de la rédaction du présent règlement particulier du 1 3ieme Tournoi National de Pâques

Bon TOURNOI à TOUS !!!

De la part du Comité d'organisation

Règlement Particulier approuvé le 04/07/2022

par le Juge-Arbitre Principal Mr Cédric MARC et Mr IMBERT -PAUPINAT Laelien